

**RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
OFFICE DE TOURISME LOCHES
TOURAINES CHATEAUX DE LA LOIRE**

Week-ends inspirants en Sud Touraine
du 1er au 19 mai 2025

Article 1 : Organisation

L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, dont les bureaux sont situés place de la Marne 37600 Loches ;

ci-après dénommés l'Organisateur, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat se déroulant du 1er mai 2025 à 9h au 19 mai à 10h00.

Cette opération s'inscrit dans le plan de communication de l'Office de Tourisme,

Article 2 : Objet du concours

L'Organisateur propose un jeu concours donnant à découvrir la diversité des offres de séjours en Sud Touraine.

Les participants sont invités à respecter les différentes étapes décrites dans l'article 4 pour participer au jeu concours.

Les gagnants du concours remporteront l'une des 4 dotations décrites dans l'article 6.

Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants. La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le jeu concours se déroule du **1er mai 2025 à 9h au 19 mai à 10h00**, heure locale.

4 lots WEEK-ENDS THÉMATIQUES seront à gagner, composés chacun de :

- > 2 nuitées dans un hébergement du Sud Touraine
- > 2 dîners pour 2 personnes (entrée, plat, dessert, boissons)
- > 4 activités de loisirs ou visites de sites

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée sur simple modification du présent règlement.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Pour jouer, **le participant doit s'inscrire à la newsletter de l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, répondre à la question en choisissant l'une des 4 options proposées et enregistrer son numéro de téléphone** via la page

<https://loches-valde Loire.com/patrimoine/gagnez-un-week-end-inspirant-en-sud-touraine-le-val-de-loire-authentique-et-secret/>

L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue **du 1er mai 2025 à 9h au 19 mai à 10h00**.

Le participant doit effectuer les étapes prévues par l'Organisateur pour participer au jeu concours, qui comprennent :

- ° **accepter le présent règlement**
- ° **accepter de s'inscrire à la newsletter de l'OT Loches Touraine Châteaux de la Loire**
- ° **répondre à la question en choisissant l'une des 3 réponses proposées**
- ° **enregistrer son numéro de téléphone (indispensable pour joindre les gagnants)**

Une seule inscription est autorisée par personne et par foyer (même nom et même adresse). S'il est constaté qu'un participant a adressé, pour une même personne ou un même foyer, plusieurs questionnaires sur la durée du jeu concours, ces derniers seront considérés comme nuls et un seul formulaire participera au tirage au sort.

Le personnel de l'Office de Tourisme et leurs familles ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu concours ne sont pas autorisés à participer.

Le jeu concours est limité à une participation par personne et par foyer autorisée (même nom, même prénom, même téléphone).

L'Office de Tourisme se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Les participations au tirage au sort seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Le jeu concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. En participant, vous acceptez pleinement et sans réserve le présent règlement du jeu. Ce règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisateur qui le présentera gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

4-2 Validité de la participation

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du jeu concours toute participation qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un **tirage au sort** aura lieu le **19 mai à 10h15**

Toute participation ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre gagnant parmi les participants.

Article 6 : Prix à gagner

Quantité : 4 lots seront à gagner

Contenu des lots :

1 – Week-end au cœur de la nature

- > 2 nuitées en chambre double avec petit-déjeuner au **Domaine de la Roche-Bellin à Descartes**
- > 1 dîner pour 2 personnes sur site de l'hébergement
- > 1 dîner pour 2 personnes à l'**Auberge du Grand-Pressigny**
- > 2 entrées pour visiter le **Musée du Grand-Pressigny**
- > 2 entrées pour visiter le **parc animalier Ani'Maurice**
- > location à la journée de **2 vélos au Domaine de la Roche-Bellin**
- > 2 entrées à la **base de loisirs de Descartes** (accès piscine et mini-golf) ouvert jusqu'à quand ?

2 – Week-end botanique et royal

- > 2 nuitées en chambre double avec petit-déjeuner au **Presbytère - Maison Flore à Chédigny**
- > 1 dîner pour 2 personnes au **Clos aux Roses à Chédigny**
- > 1 dîner pour 2 personnes aux **Roseaux Pensants à Cormery**
- > 1 **visite guidée** pour 2 de **Beaulieu-lès-Loches**
- > 2 entrées pour visiter de la **Cité royale de Loches**
- > 1 **atelier « infusion »** pour 2 personnes à **La Cabane à Plantes à Sennevière**
- > 2 entrées pour visiter le **château de Montrésor** avec son parc romantique

3 – Week-end bien-être

- > 2 nuitées en chambre double avec petit-déjeuner à l'**hôtel Le George à Loches**
- > 1 dîner pour 2 personnes au **Restaurant Le George à Loches**
- > 1 dîner pour 2 personnes au **P'tit restau à Loches**
- > location à la demi-journée d'un **canoë biplace** pour naviguer sur l'Indre au départ de **Loches**
- > 2 entrées au **spa des Bains Douches à Loches**
- > 2 entrées au **complexe aquatique Naturéo à Loches**
- > 1 **atelier autours des plantes** chez **Piquemouche à Charnizay**

4 – Week-end vie de Château

- > 2 nuitées en chambre double avec petit-déjeuner au **Château de Charnizay** (chambre d'hôtes ou lodge)
- > 1 dîner pour 2 personnes au **Château de Charnizay**
- > 1 dîner pour 2 personnes au **restaurant L'Image à Preuilly-sur-Claise**
- > 2 entrées pour visiter la **Cité royale de Loches**
- > 2 entrées pour visiter le **Château de Bridoré**
- > 2 entrées pour visiter le **Château de la Guerche**
- > 2 entrées pour visiter le **Château de Montrésor**

Le lot ne comprend pas le transport, les repas et activités non mentionnés dans le lot, les dépenses à caractère personnel... En fonction des **disponibilités et des fermetures saisonnières des établissements**, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire se **réserve la possibilité d'adapter le contenu des lots**.

Validité des lots :

Les lots sont valables **du 9 juin 2025 au 31 décembre 2025**.

L'organisateur se réserve un délai de 5 jours ouvrés pour contacter le client.

Valeur marchande des lots : de 357€ à 490 €

Condition de réservation :

Les gagnants devront impérativement solliciter leur **réservation au minimum 21 jours avant la date souhaitée** en communiquant **une ou plusieurs dates possibles** à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire en contactant l'adresse sejour@loches-valde Loire.com.

Article 7 : Information du nom des gagnants

Les gagnants seront informés par téléphone dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort.

Article 8 : Remise de la dotation

Les gagnants seront invités à fournir les renseignements permettant à l'organisateur d'attribuer la dotation : **nom et prénom, adresse postale, téléphone, adresse email.**

Les prénoms des gagnants et leurs communes de résidence seront annoncés sur nos réseaux. À l'issue d'un délai de 5 jours consécutifs sans réponse aux messages invitant les gagnants à se manifester, la dotation sera attribuée à un autre participant tiré au sort.

Chaque dotation est personnelle, indivisible et incessible et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation, ni d'un échange, de vente à un tiers ou de toute autre compensation de quelque nature que ce soit. Si des problèmes techniques ne permettaient pas de contacter ce gagnant, l'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable de la perte de la dotation. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées d'un gagnant si celui-ci ne pouvait être joint quelle qu'en soit la raison.

Lot non retiré : tout gagnant injoignable ou ne répondant pas dans un délai de 5 jours consécutifs pour accepter la dotation, ne pourra réclamer ni la dotation, ni dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Information sur l'utilisation de vos données personnelles

L'organisateur (voir article 1) **collecte vos données personnelles** (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) pour les finalités suivantes :

- > **assurer votre participation au jeu-concours** en vue de gagner un prix (voir article 6). Les informations recueillies seront conservées pendant UN (1) an à partir de la désignation des gagnants ;
- > **vous informer sur les actualités touristiques de l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire** via des newsletters (par mail). Les informations recueillies seront conservées jusqu'à votre désabonnement.
- > **établir des statistiques anonymisées.**

La base légale de ces finalités est le consentement. Ainsi, **il est nécessaire que vous cochiez les cases dédiées sur le questionnaire** pour autoriser l'Organisateur à traiter vos données personnelles. Ces données seront accessibles par le personnel habilité de l'Organisateur.

Conformément au REGLEMENT (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et/ou de portabilité sur vos données. Vous pouvez également vous opposer et/ou demander la limitation du traitement de vos données. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (« Commission National Informatique et Libertés »).

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fausse.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse postale de l'organisateur définie dans l'article 1. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Concours.